

Envoyé en préfecture le 02/01/2025

Reçu en préfecture le 02/01/2025

Publié le 02/01/2025

ID : 001-200070118-20250102-DEC\_25\_01-DE



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

### DECISION DU PRESIDENT

#### N°2025-01 – Demande d'aide financière à la CAF dans le cadre de l'appel à projet « Fonds de Modernisation des Établissements » pour le multi-accueil VisioCrèche

Le Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211.10,

Vu la délibération 2022/11/29/01 du conseil communautaire du 29 novembre 2022 donnant délégation au Président pour prendre toute décision, sur proposition de la Commission Social et Vie Sportive, relative aux Convention d'Objectifs et de Financement, chartes, demandes de subventions ou tout autre document contractuel proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain et les signer,

Vu l'appel à projet proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain dans le cadre du « Fonds de Modernisation des Établissements »,

Considérant le besoin du Pôle Petite Enfance :

- de refaire la lasure des boiseries de la façade,
- de remplacer la structure de jeu et sol souple,
- d'installer une Gestion Technique Centralisée (GTC),
- de passer en téléphonie IP,
- d'équiper d'un canapé la salle de réunion et de repos,
- d'acheter 3 sièges adaptés pour les dortoirs, 1 siège assis-debout pour la lingerie, un réassortiment de vaisselle pour l'unité des moyens-grands,

Vu l'estimation de rénovation de la lasure bardage extérieur d'un montant de 15 030€ HT (soit 18 036 € TTC),

Vu le devis de remplacement de la structure de jeu et sol souple d'un montant de 19 820€ HT (soit 23 784€ TTC),

Vu l'estimation d'installation d'une Gestion Technique Centralisée (GTC) d'un montant de 29 140€HT (soit 34 968€ TTC),

Vu l'estimation du passage en téléphonie IP d'un montant de 5 000€ HT (soit 6000€ TTC),

Vu le devis de mobilier et vaisselle d'un montant de 2 176.16€ HT (soit 2 630€ TTC),

Soit un total de 71 166.16€ HT (soit 85 399.39€),

Vu l'avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 12 décembre 2024,

### DECIDE

#### Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour un montant de 56 933 € correspondant à 80% du coût hors taxe des achats du multi-accueil VisioCrèche.

#### Article 2 :

Il est décidé de solliciter une demande anticipée de réalisation des travaux et d'achat de mobilier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

#### Article 3 :

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain et M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

Fait à MONTCEAUX, le 2 janvier 2025

Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX